

**COMITÉ D'AUDITION
DU CONSEIL DU PATRIMOINE CULTUREL
DU QUÉBEC**

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme Line Ouellet, présidente
 Mme Ann Mundy, vice-présidente
 Mme Claudine Deom
 M. René Bouchard

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE PLAN DE CONSERVATION
DU SITE PATRIMONIAL DU VIEUX-QUÉBEC**

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

Séance tenue le 17 avril 2019 à 19 h

Auditorium Roland-Arpin du Musée de la civilisation,

85, rue Dalhousie, Québec

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 17 AVRIL 2019	
SÉANCE DE LA SOIRÉE	
MOT DE LA PRÉSIDENTE.....	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES	
FÉDÉRATION HISTOIRE QUÉBEC	
Charles Breton-Demeule	3
M. MARTIN LAPERRIÈRE	8
M. LÉONCE NAUD	11
COMITÉ DES CITOYENS DU VIEUX-QUÉBE,	
MM. Raymond Taillefer et Michel Masse.....	18
M. YVAN BLOUIN	27
M. FRANÇOIS MARCHAND	31
Mme JULIE DRAPEAU.....	36
M. DANIEL SIMONEAU.....	38
MOT DE LA FIN.....	43

AJOURNEMENT

**SÉANCE DU 17 AVRIL 2019
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DE LA PRÉSIDENTE**

5 **LA PRÉSIDENTE :**

10 On laisse les gens s'asseoir, arriver tranquillement. Alors, je me présente Line Ouellet, je suis la présidente du Conseil du patrimoine culturel du Québec et je suis accompagnée de trois autres membres : Ann Mundy, la vice-présidente du Conseil; madame Claudine Deom, qui est professeure agrégée à l'École d'architecture de l'Université de Montréal et chercheuse associée à la chaire de recherche du Canada en patrimoine bâti, ainsi que monsieur René Bouchard, également membre de notre Conseil et ethnologue.

15 Je tiens à les remercier sincèrement de participer à cette audience, c'est beaucoup de travail, lire tous ces mémoires et ensuite participer à leur résumé, donc merci à eux.

20 Nous sommes accompagnés dans ce travail par des experts qui nous conseillent, soit monsieur Denis Boucher, qui est spécialiste du patrimoine au Conseil, Jacques St-Pierre, historien, et madame Dominique Lalande, archéologue.

25 Donc, bienvenue à cette séance de la consultation publique sur le *Plan de conservation du site patrimonial du Vieux-Québec* qui a été rédigé, non pas par le Conseil du patrimoine culturel, mais bien par le ministère de la Culture et des Communications. C'est un petit détail des fois que les gens ont peine à saisir, mais là, je vous le dis, peut-être en prendre bonne note.

Alors, je vous remercie de votre participation et de votre engagement qui démontre votre intérêt pour ce site d'importance nationale.

30 Alors, les séances sont enregistrées et seront diffusées dans quelques jours sur le site Web du Conseil. Donc, pour ceux des citoyens qui n'auront pas pu être ici, ou vous qui voudriez reconsulter cette séance, ainsi que celle qui a eu lieu cet après-midi, elle sera disponible sur le site web du Conseil dans quelques jours.

35 Également disponible, une transcription de ces échanges et de ces présentations sera mise à votre disposition également, et je saisis l'occasion pour vous offrir la possibilité de remplir le questionnaire qui est disponible sur le site Web, sur le plan de conservation, qui est en ligne jusqu'à vendredi.

40 Et je tiens, bien sûr, à vous assurer que nous rendrons compte fidèlement à la ministre de la Culture et des Communications, madame Nathalie Roy, de vos commentaires et suggestions en vue de bonifier le plan de conservation qui est proposé.

45 Je rappelle d'ailleurs les étapes qui vont nous amener à l'adoption du plan de conservation. Donc, tout d'abord, le Conseil va produire un rapport de cette consultation qui contiendra un résumé de vos commentaires et de vos suggestions. Il formulera ensuite un avis à la ministre sur le plan de conservation. Et je vous rappelle que le Conseil du patrimoine culturel du Québec est un organisme de consultation autonome et indépendant du ministère, qui conseille la ministre de la Culture et des Communications.

50 Alors, le ministère de la Culture et des Communications bonifiera ensuite le plan de conservation du site patrimonial du Vieux-Québec et, à la toute fin, lorsqu'il sera prêt, la ministre le rendre public, ce plan de conservation, qui contiendra les orientations qui vont désormais guider ses décisions pour toute intervention sur le cadre physique du Vieux-Québec.

55 Donc, dans ce processus, votre contribution est très importante et c'est dans cet esprit que la ministre a demandé au Conseil de mener cette consultation, afin de faciliter les échanges et l'expression des opinions. Nous désirons que cet exercice permette d'apporter une valeur ajoutée et qu'il s'effectue dans un esprit d'ouverture, de rigueur et de respect.

60 Concernant le déroulement plus précisément de l'audience, le Conseil a accueilli toutes les demandes d'intervention et c'est pour cette raison que nous avons ajouté une séance qui a eu lieu cet après-midi. Je tiens d'ailleurs à remercier tous les participants qui se sont inscrits et ceux qui nous ont soumis des mémoires.

65 L'enjeu est souvent, dans ces réunions, de gérer le temps. Alors, je demanderais à chaque participant de se limiter à une présentation autour de cinq minutes et, bien sûr, de se concentrer sur une synthèse de vos mémoires et de nous dire ce qui est vraiment important pour vous.

70 Ensuite, nous pourrons échanger avec vous. Bien sûr, c'est ici que vous pourrez vous présenter, sur cette table qui est tout à côté. Et je veux assurer à tous ceux qui ont transmis un mémoire que les membres en ont bien pris connaissance, donc c'est la raison pour laquelle vous pouvez vous concentrer sur une synthèse.

75 Je vous demande également de vous présenter et de vous identifier lorsque vous arrivez au micro et ça, c'est pour les fins de transcription, bien sûr, pour qu'on associe vos propos à votre nom.

Alors, sans plus tarder, j'invite le premier participant de la Fédération Histoire Québec, Charles Breton-Demeule.

80

M. CHARLES BRETON DEMEULE

M. CHARLES BRETON-DEMEULE :

85 Bonsoir, Madame la présidente, Mesdames et Monsieur, les membres du Conseil, ça me fait plaisir de représenter ce soir la Fédération Histoire Québec, qui est un organisme qui compte près de 285 sociétés d'histoire et organismes voués à la protection du patrimoine, comme membres, et qui représente tout près de 55 000 personnes partout au Québec.

90 Essentiellement, notre mémoire se divise en trois sections : la première concerne surtout la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec; la deuxième section concerne la multiplicité d'acteurs et l'absence d'une vision de coordination; et le troisième élément concerne davantage le Vieux-Québec comme milieu de vie.

95 Je débuterais d'abord avec les pouvoirs de la Commission d'urbanisme. Vous le savez, depuis 2016, la Ville de Québec exerce certains pouvoirs qu'exerçait autrefois la ministre de la Culture, donc les fonctionnaires du ministère de la Culture et des Communications, notamment quant à la modification relative à l'apparence extérieure des immeubles. Donc, les autorisations, dorénavant, sont délivrées par la Commission d'urbanisme et de conservation.

100 Pour nous, cet élément-là est très inquiétant du point de vue de la protection du patrimoine, parce que la Commission d'urbanisme et de conservation n'a pas nécessairement une obligation de rendre des comptes au ministère, dans l'exercice de ce pouvoir-là. Et je tiens également à préciser que la Commission est un organisme qui est politique, et donc, qui est composée de trois élus et de membres nommés par le Conseil municipal, ce qui fait en sorte que, parfois, il y a des décisions qui sont plutôt basées sur la politique et qui sont parfois étrangères à la protection du patrimoine, qui peuvent guider les décisions et, pour nous, c'est une situation qui n'est pas optimale pour la protection du patrimoine.

110 Et c'est pour cette raison-là, entre autres, dans nos recommandations, qu'on souhaiterait que la ministre ou le Conseil effectue la nomination de certains des membres de la Commission de l'urbanisme parce que, vous l'avez dit tout à l'heure, c'est un site qui a une importance nationale et je pense que dans ce contexte-là, il est tout à fait justifié, pour l'État, de voir à la gestion de l'avenir de ce site-là, qui ne doit pas passer uniquement dans une perspective municipale.

115 Le deuxième élément, je l'ai dit, concerne davantage la multiplicité d'acteurs dans le Vieux-Québec. Bon, évidemment, il y a le gouvernement du Québec, il y a le gouvernement fédéral, mais également la Ville de Québec et, pour nous, cette multiplicité d'acteurs, elle peut conduire à certaines incohérences qui sont causées parfois par un manque de gestion, de coordination et de leadership, je dirais, du ministère à l'égard du site.

120

125 Bon, un exemple concret, on en a entendu souvent parler, mais je pense que c'est important de le rappeler, c'est celui de la fameuse pierre bleue qui a été utilisée pour les fortifications de Québec, la pierre bleue de Pennsylvanie. Pour nous, c'est un exemple, finalement, d'une décision qui n'avait pas lieu d'être et qui aurait pu être évitée si le plan de conservation avait véritablement une valeur contraignante pour ces multiples acteurs du Vieux-Québec.

130 Bon, on parlera peut-être d'une question de partage des compétences, mais, à tout le moins, je pense que le rôle du ministère c'est d'accorder une valeur beaucoup plus contraignante à son plan de conservation, pour qu'il puisse véritablement contribuer à la sauvegarde du site patrimonial du Vieux-Québec.

135 Et je terminerais sur le dernier point qui concerne le Vieux-Québec comme milieu de vie. C'est quand même fascinant de penser que le Vieux-Québec est habité depuis près de 400 ans par des familles, par des gens qui contribuent à donner une âme à ce quartier-là et pour nous, c'est clair que le fait que le Vieux-Québec soit un milieu résidentiel contribue à sa valeur patrimoniale comme site. Et on souhaiterait, à cet égard-là, qu'il y ait des garanties dans le plan de conservation pour que cette valeur, cet usage résidentiel là puisse être conservé.

140 Et un exemple que je peux donner – quel est, par exemple, l'impact du plan de conservation, notamment pour les questions de zonage? Si, par exemple, la Ville de Québec décidait de changer une partie du zonage dans le Vieux-Québec pour permettre plus de commerces et donc d'un peu mettre de côté l'aspect résidentiel du site, est-ce que le plan de conservation pourrait permettre, finalement, d'être appliqué pour dire, bien, l'aspect résidentiel du site contribue à la valeur patrimoniale et donc, on doit pouvoir le préserver.

150 Et pour terminer, en résumé, finalement, pour nous, ce qui compte c'est qu'il y ait un rôle de gardien du ministère ou du Conseil du patrimoine culturel, même si, bon, je comprends que c'est un organisme consultatif, c'est plutôt au ministère de le faire. Il y a l'aspect aussi reddition de compte, pour nous, qui est important et qui est un peu absent dans ce processus-là du côté de la Commission d'urbanisme et enfin, bien, associer milieu de vie comme une valeur patrimoniale importante pour le site.

155 Ça résume nos interventions.

LA PRÉSIDENTE :

160 Merci beaucoup. Alors, on va vous demander de rester avec nous.

M. CHARLES BRETON-DEMEULE :

165 Oui, pas de problème.

LA PRÉSIDENTE :

170 Je vous voyais, là...

M. CHARLES BRETON-DEMEULE :

Non, non, non.

175 **LA PRÉSIDENTE :**

180 ... je me disais, je vais-tu le perdre, là, lui! Alors donc, on comprend qu'effectivement cette notion de multiniveaux pour le Vieux-Québec, c'est un enjeu qui est important. On sait aussi que le plan de conservation traite surtout du cadre physique et vous savez que le Vieux-Québec aussi a une table de concertation qui est traitée plus spécifiquement, je dirais, de cet équilibre des usages.

185 Comment est-ce que vous voyez justement cette relation entre, justement, la table de concertation et le ministère, si le ministère incluait les usages dans son plan de conservation? Donc là, on a vraiment une double juridiction sur certains aspects.

M. CHARLES BRETON-DEMEULE :

190 Oui. Pour nous, le responsable premier de la protection du patrimoine au Québec, c'est le gouvernement du Québec. Et donc, à cet égard-là, c'est certain que pour nous, le ministère devrait être l'acteur principal dans la protection du patrimoine et il ne devrait pas avoir de doute à l'effet d'imposer certaines mesures de gestion, s'il souhaite en déléguer la gestion. Parce que je rappelle quand même qu'avant, les autorisations, tout ça, c'était la Direction générale du patrimoine au ministère qui s'occupait de ça. Et actuellement, bien, la décentralisation ne s'accompagne pas vraiment d'une reddition de compte.

200 Donc, c'est sûr que pour nous, si on veut qu'il y ait une multiplicité d'acteurs, si c'est ça la volonté de l'État, bien, l'État doit être là pour accompagner et surtout pour imposer des éléments et dire, écoutez, nous sommes les maîtres d'oeuvre de la protection du patrimoine au Québec et vous avez certaines responsabilités, que ce soit les municipalités ou les autres acteurs, et donc, effectivement, pour nous, c'est clair que le ministère doit jouer un rôle plus important.

LA PRÉSIDENTE :

205 Et quand vous parlez de reddition de compte à quoi est-ce que vous pensez? Si vous voulez élaborer à ce sujet.

M. CHARLES BRETON-DEMEULE :

210 Oui. Bon, on a proposé que certains des membres de la Commission d'urbanisme et de conservation soient nommés par le Conseil du patrimoine culturel ou par la ministre. Pour nous, ce serait une garantie, au moins suffisante, que des gens spécialisés en matière de protection du patrimoine composent cet organisme-là, parce qu'actuellement, il y a 10 membres et il y en a un seul qui s'identifie comme spécialiste en patrimoine. Évidemment, les autres membres, ce sont
215 des architectes, des urbanistes qui sont probablement très, très bons dans leur profession, mais ce ne sont pas des gens qui sont spécialisés dans la protection du patrimoine. Et, pour nous, ça c'est très inquiétant, parce qu'on se dit, autrefois, bien, c'était des gens au ministère qui faisaient ça quotidiennement, et là, c'est un organe qui, en plus, est politique, qui prend ces décisions-là.

220 L'exemple que je peux vous donner par rapport à la reddition de compte, on a vu par exemple à l'Île d'Orléans qu'il y a beaucoup de pression politique et citoyenne. Si, par exemple, un citoyen appelle un élu et dit : bien, moi, vous savez, j'aimerais mettre des fenêtres en PVC sur mon immeuble. Oui, ce sera des fenêtres à six carreaux, mais ça me coûte trop cher des fenêtres en bois, tout ça. Il y a un côté politique là-dedans, quelle sera la décision de la Commission
225 d'urbanisme s'il n'y a pas de reddition de compte, s'il n'y a pas un droit de regard, finalement, du ministère à chaque décision qui est prise pour dire : écoutez, nous, on est quand même les gardiens de la protection du patrimoine ici, et on doit s'assurer que le plan de conservation est véritablement respecté.

230 Alors, moi, quand je parle de reddition de compte, c'est clair que le ministère doit pouvoir se garder un droit de regard sur chaque décision qui est prise.

LA PRÉSIDENTE :

235 Par la nomination des membres. Merci. Claudine?

Mme CLAUDINE DEOM :

240 Merci beaucoup, Monsieur Breton-Demeule d'être ici et merci à la Fédération pour ce mémoire que j'ai lu avec beaucoup d'intérêt, qui est très clair, qui répond aussi en partie à nos questions, à savoir si le contenu est endossé, ce qui semble être le cas.

245 J'ai deux questions qui sont plus des clarifications, puis j'espère que je ne vais pas trop dans le détail. Si c'est le cas, je peux relire des extraits, mais justement pour poursuivre sur la question de ma collègue au sujet des interventions et de la coordination entre les acteurs, il y a un endroit dans votre texte où vous parlez d'une entente, donc coordination, et vous nommez le Conseil du patrimoine culturel du Québec, donc qui pourrait peut-être être l'instigateur de cette coordination et voici la question : « afin de donner un réel plan d'ensemble aux interventions », est-ce que vous pourriez clarifier ça pour nous, s'il vous plait?

250 **M. CHARLES BRETON-DEMEULE :**

255 Oui. Bon, j'en ai parlé tout à l'heure, l'exemple de la fameuse pierre bleue de Pennsylvanie qui a été utilisée pour les fortifications, c'est un peu dans ce sens-là. C'est-à-dire qu'aussitôt qu'il y a une intervention sur le site patrimonial – l'exemple du zonage aussi, je pense, qui est un bon élément –, il faut s'assurer qu'il y ait un seul répondant. Même s'il peut y avoir plusieurs acteurs qui sont autour de la table, il faut qu'il y ait une personne qui puisse dire : c'est moi qui prends la décision.

260 Et, actuellement, j'ai l'impression que c'est ça la volonté gouvernementale en établissant un plan de conservation, mais nous, ce qu'on trouve, c'est qu'il n'est pas assez contraignant, le plan. Donc, si cet aspect-là n'est pas présent, bien, il n'y aura pas vraiment un phare qui va permettre de guider tous les bateaux et, finalement, ça conduit à des décisions parfois qui sont un peu incohérentes parce que justement, le plan n'a pas une valeur contraignante.

265 Je ne sais pas si ça répondait à votre question, mais nous, c'était plus dans ce sens-là qu'on le voyait.

Mme CLAUDINE DEOM :

270 Est-ce que je peux poser une seconde question?

275 C'est au sujet justement des interventions; je vais rebondir sur l'exemple que vous venez de donner. À un endroit, dans votre mémoire, vous évoquez le besoin de surveiller, et je paraphrase, les matériaux qui sont utilisés dans le Vieux-Québec et en même temps, aussi, vous semblez dire dans le mémoire, et c'est ça que j'aimerais que vous clarifiiez pour nous, que vous cherchez aussi à ce qu'il y ait ou que peut-être la Fédération accepte qu'il y ait des interventions où l'innovation puisse se manifester. Donc, finalement, c'est l'éternel dilemme entre le contemporain et l'ancien, est-ce que vous pourriez nous donner une petite idée sous quelle enseigne se loge la Fédération?

280

M. CHARLES BRETON-DEMEULE :

285 Oui. Pour nous, c'est clair qu'un site, ça doit évoluer, mais souvent, je pense que quand on dit ça, on a l'impression de penser la même chose, mais il y a plusieurs visions de ce que sont les interventions. Pour nous, c'est clair que c'est un milieu qui est très, très, très fragile, et qu'actuellement, souvent, on nous vante des éléments qui sont modernes, mais qui ne s'intègrent pas du tout, mais pas du tout à un site patrimonial fragile comme est celui du Vieux-Québec.

290 Pour nous, c'est clair que ça passe par un respect des matériaux traditionnels, que sont, par exemple, la pierre, le bois et la brique. Il y a des exemples qui sont inspirants. Je pense notamment à ce que les Augustines ont fait, c'est un bel exemple d'innovation, de transformation d'un lieu patrimonial, mais il y a d'autres exemples qui le sont un peu moins, là. Par exemple, on a parlé du site Saint-Louis-de-Gonzague, je comprends que pour l'instant, je pense qu'il n'y a pas eu encore d'autorisation du côté du ministère, mais ce qui a été présenté du côté de la Ville, pour nous, c'est clair que ce n'était pas compatible avec un site comme ça, et c'est un exemple de ce qu'on présente comme une innovation et qui n'en est pas vraiment une, finalement.

Mme CLAUDINE DEOM :

300 D'accord. Ça clarifie. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

305 Excellent, donc on vous remercie.

M. CHARLES BRETON-DEMEULE :

310 Merci.

M. MARTIN LAPERRIÈRE

Mme ANN MUNDY :

315 Alors, j'appellerais, Monsieur Martin Laperrière qui, je crois, est en arrière-scène?

LA PRÉSIDENTE :

320 Oui, il est là. Bonsoir.

M. MARTIN LAPERRIÈRE :

325 Ça ne sera pas bien long. Vous me le direz, Madame la présidente, quand est-ce que je
peux commencer mon mémoire.

LA PRÉSIDENTE :

330 Laissez s'asseoir, madame la vice-présidente. Voilà, merci.

M. MARTIN LAPERRIÈRE :

335 Bonsoir, chers commissaires, Mesdames et Messieurs, Monsieur le conseiller Rousseau.
C'est à titre de simple citoyen – moi, je reste dans le quartier Sainte-Foy, l'arrondissement Sainte-
Foy–Cap-Rouge–Sillery. Il me fait plaisir de vous faire part de ma réflexion sur la conservation du
patrimoine du Vieux-Québec, bon.

340 Et, d'abord, il me semble logique qu'on devrait conserver le plus possible l'architecture en
place, ainsi que le plus possible les deux styles, c'est-à-dire le style du régime français et le style
du régime britannique. Aussi, favoriser la création de deux musées, un sur l'histoire du Québec et
un autre sur la ville de Québec.

345 Bon. Favoriser aussi la plantation d'érables comme arbres comme d'identité du Vieux-
Québec. J'étais venu à la séance d'information, puis on demandait si on pouvait planter des
arbres, si on était en faveur de ça, moi, ma réponse c'est oui, sans oublier le bouleau blanc et le
noyer.

350 Je suis en faveur de l'installation de plaques historiques, une pour les Amérindiens puis une
autre pour Woolf et Montcalm. J'ai vu ça au musée national des beaux-arts, il y en a une pour
Woolf, mais on ne voit pas celle de Montcalm. Aussi, j'aimerais ça beaucoup que les deux
plaques soient situées aux endroits exacts où sont morts les deux militaires. Apparemment que
celle de Woolf, c'est peut-être à l'endroit, mais encore là, les historiens se chicanent là-dessus, on
ne le sait pas si c'est là ou pas, mais ça, j'aimerais ça beaucoup que vous pensiez à ça.

355 Aussi, pour revaloriser la présence militaire; il me semble qu'il y a une très bonne
collaboration entre les ministères de la Culture, de la Défense nationale du Canada et la Ville de
Québec, ça semble aller de soi. C'est un peu ce que l'autre intervenant avant moi a expliqué, c'est
que chacun travaille de son bord. Vous, le gouvernement du Québec, le ministère de la Culture
vous travaillez de votre côté; la Ville de Québec travaille de son côté puis le fédéral, bien, il
360 travaille de son côté à lui, puis chacun au lieu de vous parler ensemble, bien, chacun fait sa petite

affaire, puis on a vu ce que ça a donné, comme Monsieur qui était là avant moi donnait comme exemple.

Ce que j'aimerais aussi, c'est que la bataille de 1759 et les guerres de Frontenac devraient être privilégiées dans la remémoration sur les sites dans le Vieux-Québec.

365

Aussi, j'aimerais ça que vous favorisiez un parc pour enfants, pour les jeunes familles du Vieux-Québec. Je ne pense pas, à ma connaissance, qu'il y en ait un. Là, vous allez me répondre tout à l'heure que, bien, ça, c'est la responsabilité de la Ville de Québec, mais le gouvernement du Québec, via les Affaires municipales et le logement social peut venir donner un coup de main à la Ville de Québec.

370

Aussi, forcer par loi et règlement l'utilisation du bois canadien, érable, chêne, et cetera, pour la rénovation des édifices. Ça, vous avez, le gouvernement du Québec, par les lois et les règlements, peut carrément intervenir. Si vous avez vraiment l'intention de protéger le Vieux-Québec et son aspect historique, vous pouvez le faire par les lois et les règlements.

375

Aussi, préserver... bien, ça, c'est la préservation historique du Clarendon semble aller de soi. Moi, je pense qu'après le Château Frontenac, à ma connaissance, c'est le plus vieil édifice hôtelier dans le Vieux-Québec, c'est le Clarendon. Là, c'est de valeur qu'il ait passé au feu, puis je pense que vous pourriez, via les crédits d'impôt puis les subventions, parce que vous subventionnez assez un paquet d'affaires, ça n'a pas de sens, que je pense que vous pourriez vous entendre avec les propriétaires du Clarendon pour qu'ils retrouvent l'intérieur qu'il y avait au début du Clarendon.

380

Et, aussi, si les habitations sont dans les plans du ministère, favoriser les habitats pour personnes pauvres et aussi adaptés pour handicapés, comme moi, et ne pas retenir les condos pour riches, je pense qu'il y en a trop. On m'a fait comme réponse, les deux, je parlais pour dire les deux fonctionnaires, les deux messieurs qui étaient ici, à la séance d'information, je parlais du Airbnb dans l'une de mes questions, puis eux autres m'ont répondu : « Bien, c'est la Ville de Québec qui est responsable un peu de ce gâchis-là. » Moi, je trouve qu'il y a assez de consos de même dans la ville de Québec, puis en plus avec, bien, moi, je les appelle les voyous du Airbnb, vous avez vu ça dans le journal récemment, j'aimerais mieux que le ministère favorise, je dirais les gens avec les jeunes familles, avec les pauvres, puis faire des logements adaptés pour les handicapés, via vos autres ministères du gouvernement du Québec, soit le ministère du Logement ou les Affaires municipales.

385

390

395

Et, finalement, bien, j'ai un vœu personnel, pourquoi pas l'instauration d'un centre monétaire international? Montréal, ils en ont sacré un dans le Vieux-Montréal, pourquoi pas nous autres aussi, là. Ça, ça serait le fun.

400 Ça fait que je vous remercie beaucoup de m'avoir entendu, je suis prêt à répondre à vos questions si vous en avez.

LA PRÉSIDENTE :

405 Merci beaucoup, Monsieur Laperrière, de toutes ces suggestions très variées, généreuses et ouvertes. Évidemment, le plan de conservation en tant que tel, vous avez vu, est doté de certaines orientations, est-ce que selon vous, ces orientations qui sont prévues dans le plan, contribuent à la conservation de ce Vieux-Québec que vous aimez beaucoup?

410 **M. MARTIN LAPERRIÈRE :**

Bien, moi j'aime ça, je vais venir ici le dimanche au Château Frontenac, j'aime ça me promener dans le Vieux-Québec, puis je partagerais, je donnerais n'importe quoi pour rester ici dans le Vieux-Québec, mais malheureusement, c'est qu'en vertu de l'Office municipal d'habitation du Québec, qui est une filiale de la Ville, qui appartient à la Ville de Québec, bien, c'est parce que le Vieux-Québec est lié avec Limoilou. Puis là, si vous faites une demande pour être dans le Vieux-Québec puis Limoilou sort avant, puis souvent c'est le cas, bien là, vous êtes obligé de prendre le logement qu'ils vous offrent dans Limoilou.

420 C'est pour ça que j'ai pris Sainte-Foy, moi. Je restais chez mes parents à Saint-Augustin, puis j'ai pris Sainte-Foy à cause CHUL, parce que c'est proche à côté du CHUL, mais j'aurais aimé ça prendre le Vieux-Québec, parce que c'était dans la liste, puis les fonctionnaires m'ont dit :
425 « Bien non, vous ne pouvez pas prendre Vieux-Québec comme deuxième choix, parce que si vous prenez Vieux-Québec puis il y a quelque chose qui sort à Limoilou, parce que c'est ensemble, ils sont mis ensemble, bien, c'est Limoilou, vous allez être obligé d'aller à Limoilou. »

Dans l'ensemble du plan, je trouve que... ce que je vous reproche le plus c'est qu'il y a un manque de communication entre le ministère de la Culture, le provincial, la Ville de Québec, puis le gouvernement fédéral via la Défense nationale. Chacun fait sa petite affaire dans son petit coin,
430 puis chacun ne parle pas à l'autre, puis vous devriez avoir un comité des trois paliers de gouvernement pour mieux faire vos actions dans le Vieux-Québec.

M. RENÉ BOUCHARD :

435 Bien, peut-être, pour votre gouverne, vous signaler – je ne sais pas si ça existe encore –, mais moi, à une certaine époque, ce comité-là existait et donc, la Direction du patrimoine du ministère de la Culture et des Communications, Parcs Canada et la Direction du patrimoine de la Ville de Québec se réunissaient de façon statutaire pour justement se concerter et discuter des grands enjeux patrimoniaux du Vieux-Québec.

440 Alors, je ne sais pas si ça se continue, je n'ai pas de raison de croire que ça ne se continue
pas. Et quelque part, aussi, peut-être vous signaler, peut-être que vous l'avez peut-être vu, peut-
être pas vu, mais dans le plan de conservation, au moins un de vos souhaits, là, à savoir que
l'architecture du régime français avant 1759 et celle du régime britannique soit un peu reconnue,
445 bien, c'est déjà nommé et comme tel mentionné à la page 40. Et donc, je pense que c'est un
souhait, de votre part, qui est déjà un petit peu pris en charge par le plan de conservation,
simplement pour vous le mentionner en passant.

M. MARTIN LAPERRIÈRE :

450 O.K. Ce que j'avais aussi remarqué, dans les différentes... ce que je n'ai pas marqué aussi,
c'est que s'il y a des crédits d'impôt ou des subventions, bien, ça va être plus... avoir une clientèle
plus ciblée, parce que c'est vrai que le monde commence à en avoir leur voyage des condos, il y
en a un paquet. Moi, dans mon bout, à Sainte-Foy, là, la route de l'Église, c'est soit des
455 appartements très haut de gamme – il y a une conseillère qui est dans un là-dedans, je ne la
nommerai pas ce soir – ou c'est des condos très haut de gamme, puis ce n'est jamais la classe
moyenne ou les pauvres ou les handicapés comme moi, là. C'est toujours les plus riches qu'on
vise. Puis là, chacun se passe la balle à la Ville de Québec : bien là, c'est les entrepreneurs privés
qui décident ça. Les entrepreneurs privés : bien, nous autres, on suit le plan de match de la Ville
460 de Québec. Chacun se passe la balle, puis des fois, bien, c'est le provincial qui est impliqué aussi,
là.

Je ne sais pas si vous avez d'autres questions? Oui?

LA PRÉSIDENTE :

465 Non, je pense que ça fait le tour. Donc, on vous remercie infiniment de vos commentaires.

M. MARTIN LAPERRIÈRE :

470 Bien, ça me fait plaisir, merci beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

475 Merci.

480

M. LÉONCE NAUD

Mme ANN MUNDY :

Alors, j'appellerais Monsieur Léonce Naud.

485

LA PRÉSIDENTE :

Bonjour.

490

M. LÉONCE NAUD :

Mon mémoire porte sur le front fluvial de Québec, du Québec historique. Mon nom, Léonce Naud, étudiant en géographie, Université d'Ottawa.

495

Juste pour vous aider à comprendre un peu le contexte du mémoire, qui est, dans le fond, une transmission de documentation à l'UNESCO, à Paris. C'est que ça fait 32 ans que je suis dans le domaine du *waterfront*, à peu près, ça a commencé en 86, et l'expérience que je peux peut-être avoir dans ce domaine-là provient d'un travail qui a été assez long, au Secrétariat à la mise en valeur du Saint-Laurent, qui a existé à partir de 82. Moi, j'ai été là-dedans de 82 à 97, un peu le conseiller, un peu le plus permanent ou le principal, et nous étions beaucoup dans le monde portuaire, dans le monde maritime, dans le monde fluvial et pas seulement dans le monde urbain, là où on voit des maisons, puis des trucs, mais on était beaucoup... on travaillait avec les ports, avec le trafic maritime, et tout ça. Donc, ça a donné un aspect des choses, quand on voit la terre à partir de l'eau, ce qui n'est pas tout à fait pareil.

500

505

Après ça, bien, j'ai été un peu par hasard coopté dans l'association Villes et Ports. C'est quasiment le principal réseau mondial de connaissances ou d'expertises en matière de relation entre les villes et les ports. Ils sont basés au Havre, en France; nés en 1987, et j'ai été membre du Conseil d'administration jusqu'en 97. C'est une association assez puissante, elle a fait une réunion à Québec en juin dernier, et ça donne un aperçu extraordinaire sur les relations villes-ports, surtout en Europe occidentale – en tout cas dans mon temps –, puis le restant de l'expertise que je peux avoir là-dedans, ça a été trouvé dans les Grands Lacs, parce que j'ai été impliqué avec toutes sortes d'histoires autour des Grands Lacs, toujours dans le domaine préportuaire ou périportuaire.

510

515

Bien, le mémoire, c'est très simple, c'est que vous n'avez certainement pas lu tous les documents qu'il y a moyen d'atteindre avec le mémoire, mais c'est la lettre de transmission qui exprime un peu pourquoi j'ai envoyé ça à l'UNESCO directement. C'est parce qu'une assez longue expérience, surtout au cours des années 80, quand il y a eu cette coalition pour la

520 sauvegarde du Vieux-Port, pendant une dizaine d'années, cette coalition a été très influente puis
on s'est aperçu qu'il n'y a rien qui filtrait à partir du Canada, du Québec ou quoi que ce soit, vers
l'UNESCO, c'était coupé avant de partir.

525 Donc, je me suis dit, on va leur écrire directement. Ils ont réagi. Ils ont informé Ottawa. Je
n'ai pas eu de nouvelles d'Ottawa, et puis après ça, UNESCO, ils n'ont pas trop réagi parce qu'ils
ne peuvent pas faire affaire avec des individus, il faut qu'ils fassent affaire avec des organisations,
des gouvernements, des administrations, mais pas des individus, mais n'empêche que je trouvais
que ça valait la peine de leur envoyer. Je dois être rendu à trois minutes.

530 **LA PRÉSIDENTE :**

Je vous surveille, Monsieur Naud. Ça se passe bien.

535 **M. LÉONCE NAUD :**

540 D'accord. Le front fluvial, bien, en très bref, si je voulais passer une image – ou prenez deux
images : vous prenez Dubrovnik, en Croatie, qui n'est pas sans ressembler à Québec au point de
vue historique et aussi au point de vue d'un promontoire dans une mer et prenez Québec, qui est
également un promontoire dans un fleuve, puis vous les comparez tous les deux. Là, vous vous
apercevez que de vivre en Amérique, ça a des conséquences, c'est fort différent de Dubrovnik. Si
on avait fait à Dubrovnik le centième de ce qui a été fait entre la rue Dalhousie et le fleuve,
l'UNESCO puis les pouvoirs internationaux seraient tombés ici à bras raccourcis. Mais vu que
c'est l'Amérique du Nord, que c'est Québec, ci, ça, on laisse passer. Mais c'est une image, mais
on pourra y revenir tantôt.

545 Ce qui est arrivé, c'est que ceux qui ont décidé de ce qui se passe au bord de l'eau, ça date
du temps de la Société immobilière du Canada–Vieux-Port de Québec créée en 1981, au mois de
février, mars, Société immobilière. C'est là que ça a déraillé. Ils ont investi 130 millions puis c'est
eux autres qui ont décidé de ce qu'allait être le littoral. Il y avait un fondement politique à plusieurs
550 des bâtiments que vous avez là. Oui, ils sont par-là, je crois. Mais c'est un fondement politique,
c'est une réaction du gouvernement fédéral à l'annonce qu'avait fait le gouvernement Lévesque
en 1978-79, en déclenchant la construction du musée de la civilisation. Il a dit : bon, bien, avec le
musée, on veut ouvrir la capitale du Québec sur le fleuve et les civilisations atlantiques. Les deux
derniers mots étaient de trop.

555 Au fédéral, ils savent qu'est-ce que c'est être ouverts sur les civilisations atlantiques. Puis tu
ne peux pas permettre à une ville d'une société irrédentiste au Canada de s'ouvrir sur
l'international, sans passer par Ottawa. Ça fait que là, vous avez la rue Dalhousie qui est comme
ça, sont apparus, de façon curieuse, toute une série de bâtiments fédéraux, pour des

560 fonctionnaires. Après ça, vous avez les terrasses du Vieux-Port, ça, c'est assez intéressant aussi, puis après ça, vous avez... mais c'est toute une histoire, vous savez? Il faut fouiller dans... il faut lire la presse. Les revues de presse que je possède sont extraordinaires, ce n'est pas seulement moi qui ai travaillé là-dessus, c'est d'autres gens. Mais si on ne lit pas ça, on ne comprend rien de ce qu'on voit.

565 Mais juste pour finir, après ça, il y aura moyen de répondre aux questions, le document du ministère, en résumé, en quatre mots – j'ai regardé un peu les cartes – les cartes, les plans. Sur les plans très intéressants, c'est comme sur toutes les cartes de la ville et tout ça; quand on arrive à la façade fluviale ou à la plateforme fluviale, c'est gris. C'est gris puis c'est un peu comme les
570 cartes de l'Afrique au 19e siècle. Au milieu de l'Afrique, il y avait une partie en blanc, puis c'était écrit : « Là, là, il y a des lions. » Ils n'en savaient pas davantage. À la longue, ils ont fini par trouver du monde, mais c'est tout simplement, c'est que le ministère de la Culture, comme tous les autres ministères, comme la Ville de Québec, ça se résume en quatre mots : on n'est pas – de cinq mots : on n'est pas chez nous. C'est ça, le fondement de l'affaire.

575 La ville nous répète ça tout le temps et puis le ministère est bien obligé, parce que si le ministère commence à s'occuper de terrains qui ne sont pas de la responsabilité du gouvernement du Québec, le fédéral n'aimera pas ça. Ça fait que c'est ça la base de l'affaire. C'est pourquoi, moi, ce que je fais dans mes documents, c'est de raconter une histoire qui est terminée à peu près. S'il n'y a pas de changement dans la configuration administrative, ça va continuer comme c'est parti.

585 Du côté du bassin Louise, vous allez avoir un petit Manhattan, dans ce coin-là, qui s'en vient. Ceux dont la piste cyclable intéresse, il va y avoir une deuxième gare maritime de l'autre bord du bassin Louise qui va accueillir les très gros bateaux. Et la sortie, c'est exactement ici, là. Moi, je vis actuellement à Deschambault, ce n'est pas moi que ça va bloquer, mais il va y en avoir du trafic. Puis là, je ne parle pas des conteneurs sur la pointe de Beauport, il faut les sortir quelque part. Ça fait qu'un port, c'est du trafic. C'est ça, là. C'est du transport.

590 Bon, là, si on parle du port, on peut en parler, mais on peut les considérer comme, je ne sais pas quoi, trop dominateurs, mais il y a bien du monde que, être assis dans la chaise, on ferait exactement pareil, pour les mêmes raisons, parce que c'est des exigences portuaires. Et je vais finir là-dessus.

595 Il y a une très grande différence entre Québec, même Montréal, et avec Montréal, il y a une différence, mais surtout avec alentour des Grands Lacs. Les Américains sont toujours en train de faire des conférences, des réunions, pas dans des hôtels très chers, dans des motels miteux, mais ils réunissent tout le monde. Puis là ça jase, ça parle puis c'est la démocratie.

600 On arrive au Canada, au Québec, il n'y a pas de colloques, il n'y a pas de conférences qui portent sur les questions littorales et tout ça, il n'y a pas d'études. Il y a quelques études, mais elles sont faites dans les bureaux. Chacun fait ses études, tout ça. Bon, j'arrête ça. On verra bien, voir, les questions. Mais il y a du matériel.

605 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci beaucoup, Monsieur Naud. Alors, je retiens cette phrase que vous nous partagez qui est : « C'est bien de voir aussi la terre à partir de l'eau. » Alors ça, je pense que c'est une très belle phrase, surtout pour le Vieux-Québec et tous ceux qui ont fait l'expérience d'accoster ici, ne serait-ce que par notre traverse de Lévis.

610 Et on retient aussi, dans votre message, cette importance de maintenir un accès public et un accès visuel, vous le mettez bien dans votre mémoire, au front fluvial du Vieux-Québec. Donc ça, c'est bien clair. Et ma question, elle est toute simple au fond, ces multipaliers qui se croisent entre, justement, cette limite du Vieux-Québec et le port, j'imagine que ça appelle un mécanisme de concertation dans votre esprit. Est-ce que c'est ce que vous pensez pour effectivement maintenir ces qualités?

615 **M. LÉONCE NAUD :**

620 Bien, il y aurait deux aspects que j'aimerais répondre.

LA PRÉSIDENTE :

625 Oui?

M. LÉONCE NAUD :

630 Sur l'accès à l'eau. Effectivement, j'ai travaillé un peu là-dessus, parce que j'ai vu qu'en Europe, les lois étaient différentes, parce qu'en Europe, la population a un droit d'accès aux plans d'eau publics. Ici, la population n'a pas de droit d'accès légal. Si vous approchez assez de l'eau devant ici, là, pour y toucher, vous commettez un geste criminel qui peut vous valoir... bien, qui va vous valoir un dossier criminel, parce que vous êtes en terrain portuaire.

635 Deuxième affaire, c'est... ah oui, juste peut-être pour... on suggère une expérience facile à faire et qui ne coûte rien. Vous allez sur le trottoir devant la Place Royale puis là, vous regardez vers le sud-est, vers le fleuve. Là, vous voyez de l'eau, vous voyez quelques bateaux. Vous allez sur le même trottoir de la rue Dalhousie, devant le musée, vous ne voyez pas une goutte d'eau.

640 Il y a quelqu'un qui a pensé à ça, mais ça a été pensé en 1982-83. Ça a été bloqué
volontairement et c'est ce que la coalition pour la sauvegarde du Vieux-Port de Québec a été
capable de faire sauter; c'était les barrages établis volontairement pour couper la vue vers le
fleuve à partir du provincial. Puis quand on était rendus sur le territoire fédéral, on ne voyait plus la
ville. Non, c'est des choses qu'il faut avoir à l'esprit un peu.

645 Mais, deuxième affaire, c'était : ah non, il n'y en aura pas de deuxième... non. Non, c'est-à-
dire une concertation, ouf! Ça ne marche pas comme ça.

LA PRÉSIDENTE :

650 Votre réponse est claire.

M. LÉONCE NAUD :

655 Bien, c'est-à-dire regardez, essayez vous autres mêmes avec le port. Regardez, le port
fonctionne d'après des... Y a-t-il eu le début d'un débat public avant que la deuxième gare
maritime soit partie trop vite, c'est-à-dire tellement avancée qu'elle n'est plus arrêtable. Aucun
débat public.

660 Il y a eu un débat public pour la première gare maritime. Jean-Paul L'Allier s'est fait écraser
comme un chien pas de médaille. Ça, vous pouvez le mettre à la télévision, si vous voulez. J'ai
rédigé un mémoire là-dessus. Si vous regardez, c'est ça. Il y a une grosse bataille, L'Allier, et tout
ça. J'ai tout mis ça dans un document qui est sur Internet, La Ville s'est fait écraser net et puis
Ross Gaudreault a décidé : ça s'en va là. Bien, c'est parti là.

665 Ça fait que là, les rassemblements extraordinaires qu'il y avait sur les quais il y a 20 ans, 25
ans, sont disparus à jamais. Ni au cours de votre vie ni au cours de la vie de vos descendants,
c'est terminé. La *game* est finie, à Québec. Elle est terminée. La grosse bataille s'est déroulée il y
a 20 ans, 25 ans. Moi, je suis un des rares qui a conservé pas mal de documents, puis là j'essaie
670 de les mettre pour les générations nouvelles, si on peut dire, mais la *game* est terminée puis c'est
l'immobilier et le portuaire qui ont emporté le morceau.

675 Mais le portuaire n'a aucun... devant lui, il n'y a rien de... bien, le gouvernement du Québec,
il ne peut pas négocier avec le port, le port est chez lui, comme il dit. C'est des ports fédéraux; il
n'y a pas de port de Québec. Il y a un port fédéral à Québec. Je n'ai rien contre ça. S'il y avait un
port de Québec, peut-être qu'on gaspillerait tout ça, ça serait peut-être encore pire, mais c'est des
relations de structures administratives puis de structures politiques. Le port de Québec se
rapporte fondamentalement à Ottawa. Puis Ottawa, qu'est-ce qu'ils connaissent de la situation qui
se passe à Québec? Ce que leur en dit le port. Ça fait que regardez, là.

680 Ah non, c'est très intéressant. C'est une matière qui peut générer des thèses de maîtrise,
ça. Mais c'est terminé. Le portrait est désormais terminé. Il y a encore une possibilité au bassin
Louise, pas beaucoup. Une possibilité. Mais, bon. Mais le bassin Louise, c'est comme le reste,
c'est que le fleuve est accessible si vous avez de l'argent et pas mal d'argent. Mais si vous n'avez
685 pas d'argent, le fleuve n'est pas accessible, c'est un Club privé, le fleuve, ouvert à ceux qui ont
des bateaux dans les marinas. Mais une chaloupe, ça ne marche pas. Incapable. Essayez
d'amarrer une chaloupe. Le quai des Canotiers, essayez d'amarrer un canot au quai des
Canotiers.

690 Autrement dit, c'est un domaine tout à fait intéressant. Je suggère la lecture des nombreux
documents de mon mémoire à toute la foule.

LA PRÉSIDENTE :

695 Bien sûr. Ils seront en ligne après cette séance. On vous remercie beaucoup, Monsieur
Naud.

M. LÉONCE NAUD :

700 O.K.

**M. RAYMOND TAILLEFER
M. MICHEL MASSE**

705 **Mme ANN MUNDY :**

710 Alors, j'inviterais Messieurs Raymond Taillefer et Michel Masse, Conseil des citoyens du
Vieux-Québec.

M. MICHEL MASSE :

Bonsoir.

715 **LA PRÉSIDENTE :**

Bonsoir.

720 **M. MICHEL MASSE :**

Juste un petit commentaire peut-être, ce n'est pas Conseil des citoyens, c'est le Comité des citoyens du Vieux-Québec.

725 **M. RAYMOND TAILLEFER :**

Messieurs, dames, je suis Raymond Taillefer, je suis secrétaire du Comité des citoyens du Vieux-Québec, je suis accompagné de notre président, monsieur Michel Masse.

730 Alors, nous avons préparé une série de commentaires, on ne vous a pas présenté un mémoire, mais on pourra, par la suite, vous déposer un petit document qui fait la synthèse de tout ça.

735 CCVQ reconnaît l'importance de votre démarche et le besoin d'établir un plan de conservation pour le Vieux-Québec, site patrimonial devant être protégé, et ça a été répété à mainte fois cet après-midi et ce soir. La lecture de votre plan de conservation nous apprend beaucoup sur les multiples évolutions historiques qui ont mené à ce qu'est le Vieux-Québec aujourd'hui. Et c'est un document, comme on dit, extrêmement intéressant à lire, on a appris beaucoup.

740 Un des objectifs du Comité des citoyens du Vieux-Québec, le CCVQ, est de donner une voix aux citoyens résidents, propriétaires ou locataires, qui y vivent par choix et qui ont à coeur sa protection. Pour nous, le Vieux-Québec est un milieu de vie où s'entrecroisent plusieurs types d'immeubles, d'endroits publics à vocations diverses dispersés sur une trame de rues typiques à cet ensemble historique.

745 Nos commentaires sont basés sur les inquiétudes que nous avons et sont les suivantes, et ça rejoint beaucoup de ce qu'on a entendu après-midi et ce soir, tout s'entrecroise et se rejoint.

750 La hauteur des immeubles, des nouveaux immeubles. Plusieurs projets d'immeubles dépassent les normes du zonage municipal qui limitent à 13 mètres, la hauteur. Dans votre document, j'ai lu 20 mètres, dans votre document de 144 pages. Donc, encore là, c'est le cas entre autres du projet – et là, je cite – du Diamant, sur la Place D'Youville, et quand on le voit se construire de plus en plus, et c'est en train de changer tout le coin du point de vue venant, disons, dos... dos, là, ça change tout ce côté-là et plus qu'on le voit construire, plus qu'on voit que c'est gros.

755 Du théâtre Les Gros Becs qui est prévu à côté d'ici où ils vont augmenter ça de deux étages, sur Dalhousie. Du projet Saint-Louis-de-Gonzague, on en a parlé précédemment, du

760 projet de la rue McWilliam, il y a un intervenant cet après-midi qui en a parlé. Ces projets vont
apporter des changements significatifs à ce que vous avez dans votre document, l'aspect visuel
du site, pour ce qu'on appelle les percées visuelles.

765 À titre d'exemple, et si vous avez l'occasion de vous promener, l'hiver est fini, allez sur la
rue D'Auteuil, regardez vers le nord et vous allez voir la structure de l'Hôtel du Capitole qui
augmente et qui va couper complètement la percée visuelle venant de la rue D'Auteuil.

770 Et la même chose, et là si vous allez sur le boulevard Charest, où il y a le Métro, et cetera,
vous tournez de bord et, avec le projet du Capitole, on peut imaginer ce que Saint-Louis-de-
Gonzague va faire, le théâtre Le Diamant, on commence à voir que la – en anglais le *skyline*, la
vision générale de la ville est en train de changer.

775 De quelle façon votre plan de conservation réaffirmera-t-il les normes de hauteur devant
être respectées pour les nouveaux immeubles afin d'éviter des entorses aux normes du zonage?
Il y en a qui en ont parlé précédemment.

780 Le style architectural. Un site historique comme le nôtre a évolué au cours des années sur
le plan architectural et c'est normal. Dans plusieurs cas, de belle façon – exemple l'édifice Price,
qui avait été décrié au départ, mais que tout le monde aime aujourd'hui –, mais aussi avec des
erreurs avec lesquelles nous devons vivre. Donc, le plan de conservation devra établir des balises
bien claires à ce sujet et la Ville tenue de s'y conformer, ce qui n'est pas tout à fait le cas
présentement.

785 Le surtourisme, qu'on appelle, nous, ou le tourisme de masse. Au cours des dernières
années, le Vieux-Québec est devenu de plus en plus populaire comme attrait touristique. Premier
port de croisière en Amérique du Nord, troisième au monde. Les gens du port s'en vantent puis
tout le monde semble bien content de ça. Par contre, en période de haute saison, fin juin à la mi-
octobre, le défi devient de plus en plus grand pour maintenir un équilibre entre les citoyens, la
ville, pour protéger le site. Donc, le plan de conservation devrait tenir compte de ce phénomène
790 qui est nouveau depuis, disons, 10 ans, et qui afflige beaucoup d'autres villes que seulement la
ville de Québec.

795 Maintien d'une population de résidents. La population de résidents va en diminuant. Un site
comme le nôtre risque de devenir un simple théâtre touristique. Donc, le plan de conservation
devrait tenir compte de ce phénomène et harmoniser une stratégie avec les autorités municipales.
Parce que de ce temps-ci, depuis sept, huit ans, c'est « Let's go! », on développe le commerce,
l'attrait touristique, et cetera, mais nous qui y vivons, on voit l'impact que ça a.

800 Équilibre entre circulations automobile, véhicules commerciaux qui assurent les services de livraison, autobus touristiques, cyclistes et piétons. Avec les nouvelles réalités, le plan de conservation devrait établir des normes afin de protéger la trame des rues, ruelles, trottoirs et passages piétonniers, tout en intégrant ces usages. C'est un élément qui devrait être traité là-dedans.

805 Établir également des normes visant à équilibrer les espaces de stationnement pour les nouveaux projets d'immeubles. La Ville propose, et ça, ce n'est pas nécessairement mauvais, que tout nouveau stationnement est en souterrain sous les immeubles. Mais ça, ça amène, lorsqu'un projet est présenté, bien, ils vont dire : ça va nous coûter très cher creuser deux étages de stationnement, donc ça prend plus d'étages. Le cas du site de McWilliam en est un bel exemple.

810 Coût des travaux, hausse des montants de subventions. Afin de satisfaire aux normes exigées lors des travaux de rénovations importantes ou de simples rénovations, les coûts des matériaux et de la main-d'oeuvre vont en augmentant pour les propriétaires d'immeubles, que ce soit individuels et les syndicats de copropriétés. Donc, les montants d'argent mis à la disposition de la Ville pour accorder les subventions devraient augmenter de façon importante, afin de refléter la réalité économique. Sinon, on va continuer vers une certaine dégradation ou ça sera les très riches qui vont acheter ça et qui auront les moyens de maintenir le bâti.

820 En terminant, la Ville a beaucoup de pouvoirs à la suite de l'adoption du Projet de loi accordant un nouveau statut à la Capitale. Cette délégation de pouvoirs nous inquiète en regard de certains projets immobiliers, et j'en ai mentionné : Le Diamant, l'Hôtel le Capitole, l'Îlot Saint-Louis-de-Gonzague, le monastère des Pères du Sacré-Coeur et autres.

825 Donc la question : quels seront les moyens d'intervention du ministère pour limiter ou arrêter des projets qui affectent le paysage et la nature du Vieux-Québec? C'est un élément essentiel du plan de conservation et de sa mise en oeuvre. Les plans, c'est facile à établir, c'est de les mettre en oeuvre.

830 Le document ne tient pas assez compte du statut du Vieux-Québec en tant que site patrimonial de l'UNESCO qui implique des obligations particulières de conservation établies dans une charte de statut international. Si les conditions d'acceptation à ce statut ne sont pas respectées, la ville, éventuellement, pourrait perdre son statut privilégié. On se vante à tout vent, site patrimonial, mais il faut le protéger, ce site-là, parce qu'un beau matin, il y a quelqu'un qui va nous dire : si vous continuez à faire ça, ça, vous allez le perdre.

835 Le plan de conservation devra prendre en compte que le Vieux-Québec est surtout un milieu de vie et non un produit touristique tel un parc d'attractions. La mise en valeur du caractère touristique du Vieux-Québec ne doit pas se faire au détriment de ses résidents. On n'est pas

840 contre le tourisme, mais à un moment donné, il faut que ça soit contrôlé. Cet après-midi et ce soir, nous avons entendu des témoignages très pertinents. Beaucoup portent sur des problèmes et des situations qui relèvent de la Ville à cause de la délégation du mandat qui lui a été confié en 2016. En écoutant les témoignages et de par notre expérience de vie, nous avons la nette impression qu'il y a un discontinu – en anglais on pourrait dire un *disconnect* – entre ce que votre plan établira et le mandat qu'exerce ou exercera la Ville.

845 Alors, dans l'élaboration de votre plan, quel rôle aura la Ville? Parce que jusqu'à date, tout le monde parle, mais il n'y a personne qui est ici pour répondre pour la Ville. On a des bonnes idées, nous autres, vers quoi certains éléments ne vont pas bien du côté de la Ville, alors quel sera le rôle de la Ville. Parce que sinon, vous allez avoir un beau plan, une belle concertation, et cetera, la Ville va se revirer de bord avec la Commission d'aménagement puis tout ça, puis ils vont faire ce qu'est-ce qu'ils continuent à faire présentement.

850 En terminant, nous vous remercions de nous avoir permis de nous exprimer sur votre projet qui nous tient à coeur. Merci.

855 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci beaucoup. Alors, cette fois-ci, je passerai la parole à mes collègues, est-ce que René?

860 **M. RENÉ BOUCHARD :**

865 Oui, avec plaisir. D'abord, un gros merci, Messieurs Taillefer et Masse. Franchement, en tous cas, en ce qui concerne, je peux dire que ce n'est pas de la langue de bois puis on va vite aux affaires, puis c'est parfait comme ça. Au moins on sait de quoi on parle. Ça a été en cascades bien ciblées. Ça rejoint certaines préoccupations, vous l'avez mentionné avec raison, déjà entendues en cours de journée. Moi, il y a deux choses qui m'intéressent plus particulièrement et je voudrais peut-être faire appel à votre mémoire.

870 Au tournant des années 2000, j'ai été associé à la gestion de Place Royale et c'était la Société de développement des entreprises culturelles, qui l'a encore, d'ailleurs, ce mandat-là, et je me souviens très bien qu'on avait accouché d'un plan de développement de la Place Royale, mais on l'avait fait avec l'aide d'une Commission de la Place Royale. Et la Commission de la Place Royale réunissait des intérêts divers, mais les intérêts de tous ceux qui vivaient à Place Royale. Et j'entends par là la Fabrique, les comités de citoyens, les associations de marchands et, finalement, on avait réussi à quand même faire en sorte que le plan du développement de Place Royale repose sur un consensus.

Je ne sais pas si ça vous rappelle quelque chose, mais en tous les cas, votre comité de citoyens était là-dedans, à cette époque-là.

880

Alors, tout simplement, c'est un long préambule – excusez-moi, là –, pour en arriver à cette question, cette préoccupation que vous avez et la question qui me vient à l'esprit par rapport à ça. Vous voulez que la voix de vos citoyens que vous représentez et que vous défendez à travers l'action de votre comité soit entendue. Est-ce que vous verriez d'un bon oeil la création d'une instance qui pourrait réunir, en particulier, des citoyens et qui serait en dialogue avec des fiduciaires du patrimoine, la Ville, le ministère et même les propriétaires immobiliers pour que, au fond, on réussisse à dégager des espaces, des zones de confort pour tout le monde, est-ce que c'est une avenue qui vous semble prometteuse?

885

890

M. MICHEL MASSE :

J'avoue que c'est quelque chose qui pourrait être intéressant, mais il ne faudrait pas que ça devienne une autre structure qui ne fait que jaser entre elles, puis qu'il ne se passe rien.

895

M. RENÉ BOUCHARD :

Non, mais juste pour préciser pour ce dont j'ai été témoin, ça avait du poids.

900

M. MICHEL MASSE :

Mais comme je le dis, comme j'étais pour dire, c'est justement, donc cette structure-là pourrait être intéressante, mais en autant qu'elle soit décisionnelle ou qu'elle puisse avoir un poids important dans les décisions qui vont être prises par la suite pour le développement du Vieux-Québec. Parce qu'il y a un des éléments, on l'a mentionné tout à l'heure, puis ça a été mentionné aussi aujourd'hui, on trouve que dans le plan de conservation qui est présenté, la notion « résident » milieu de vie », un endroit où il y a du vrai monde, pas juste des statuts dans les châssis, dans les fenêtres qui font des bye-bye aux touristes, il y a du monde qui vit pour vrai dans le Vieux-Québec, on ne trouve pas ça, dans le document; ça ne ressort pas assez.

905

910

Quand on lit le document, on a l'impression qu'on parle d'un musée, d'un parc d'attractions ou d'un Vieux-Québec imaginaire, en quelque part, mais on ne sent pas la notion de citoyens présents, vivants, et qui ferait en sorte qu'on en tienne compte et qu'on prenne les moyens pour attirer de ces nouveaux résidents-là, parce qu'on le sait, la population du Vieux-Québec diminue. Il y a plein d'appartements et de logements qui sont vides, inoccupés, volontairement par les propriétaires, parce que c'est plus facile de faire de l'hébergement collaboratif que de les louer à des résidents permanents.

915

920 Donc le plan, on trouve qu'il n'en parle pas assez de cette notion de résident là. Prendre les
moyens pour les amener et surtout prendre les moyens pour les aider à rester en place. On en a
glissé un mot tout à l'heure par rapport au coût, c'est très dispendieux de faire des travaux de
restauration, de rénovation ou juste de la réparation, dans le Vieux-Québec. Les matériaux sont
très dispendieux, les exigences sont très élevées, donc il faudrait qu'il y ait une aide substantielle,
925 intéressante ou avoir d'autres modulations au niveau des exigences. Peut-être d'être un peu
moins exigeants ou d'avoir une ouverture d'esprit pour pouvoir faire des travaux qui soient à un
prix raisonnable.

Donc, c'est le genre de sujet qui pourrait être, oui, discuté à votre table de concertation,
mais il faut que la table de concertation soit décisionnelle en bout de ligne.

930 **M. RENÉ BOUCHARD :**

Parfait. J'aurais une deuxième question, vous avez mentionné, évoqué la question du
tourisme de masse.

935 **M. RAYMOND TAILLEFER :**

Oui.

940 **M. RENÉ BOUCHARD :**

Vous souhaitez que le plan de conservation tienne davantage compte de cette réalité, est-
ce que vous pourriez expliciter votre pensée par rapport à ça?

945 **M. RAYMOND TAILLEFER :**

Bien, en lisant votre long document, à un moment donné, je pense que c'est un nouveau
facteur qui n'a pas considéré voilà 15 ans, 20 ans, et même peut-être cinq ans, par les gens au
ministère. Et là, on voit, toutes les villes qui sont intéressantes dans le monde, elles sont
confrontées à ce genre d'affaires là qui amène des débordements reliés à l'hébergement
950 touristique qui, dans plusieurs des cas, dans le Vieux-Québec est illégal et la Ville – et là-dessus,
on est impliqués là-dedans, on va voir ce qui va en sortir.

Le point ici de commencer à parler de ça, on pourrait passer la soirée, mais donc c'est un
élément que vous devriez, je pense, trouver une façon de l'intégrer comme facteur d'analyse pour
955 arriver à dire : bon, bien, s'il y a tant de niveaux... je vais vous donner un exemple. Peut-être,
arriver à un point, puis je n'ai pas les chiffres en tête, parce qu'il y a des gens qui s'y connaissent
mieux que moi là-dessus, mais il arrive un point, je pense, où le Vieux-Québec – il y a des normes

internationales où, par rapport à x nombres de résidents, si vous avez x nombres de touristes, il y a comme une échelle, puis vous vous approchez du 10.

960

Québec, dans la grosse saison, on est dans le 8, 8.5 sur 10, là. O.K., ce n'est pas Venise encore et tout ça, mais... alors, regardez, un jour, qu'est-ce que la Ville devra faire, charger 2 \$ par touriste pour croiser la porte Saint-Jean, la porte Saint-Louis, comme ils font à Dubrovnik et d'autres villes? C'est des choses de même.

965

On ne vous demande pas de considérer ça, c'est un domaine municipal, mais, je veux dire, considérer le surtourisme, le tourisme de masse qui va aller en augmentant, si on se fie à ce que les autorités municipales prônent présentement. On n'est pas contre le tourisme. Sauf que c'est quand ça débarque puis qu'il y en a trop, ce n'est pas acceptable.

970

Je voudrais ajouter à votre truc de tantôt, on n'est pas isolés dans notre action, on est très connectés avec le Conseil de quartier Vieux-Québec–Cap-Blanc–Colline-Parlementaire, on siège sur le Comité de cohabitation Port-Communauté. Bon, c'est plus des échanges, mais on a l'occasion, exemple le projet du bassin Louise, on l'a à l'oeil, puis ça fait sept, huit mois que je leur en parle. On leur dit : on vous a à l'oeil.

975

Parce qu'il y a déjà eu, voilà deux, trois ans, quelque chose qui est sorti dans les journaux. Il y avait tout un projet d'hôtels, d'appartements, de bureaux, autrement dit, le bassin Louise disparaissait pour le citoyen. Et ça, c'est une chose, si on regarde la carte du site de l'UNESCO, bien, je parle du bassin Louise, les quais de Saint-André, ayez l'oeil là-dessus puis pensez à ce que... vous, vous avez accès à ce que la Ville ou le port ont en tête. Nous autres, ils ne nous disent pas tout. Mais l'idée, c'est très important de suivre ça.

980

Sans ça, pour faire le lien avec ce que monsieur faisait tantôt, on va perdre ce qui reste de points de vue. Là, malheureusement, le marché s'en va, c'est un autre débat. Bon, il y a l'édifice du 400e et tout ça, ça, c'est à protéger. Bon, de l'autre bord il y a les silos qui sont-là, on les illumine le soir. Ça, c'est une laideur avec laquelle on a appris à vivre à Québec. Le soir on voit les silos puis, bon, c'est sympa. Il y a des choses pour lesquelles – c'est des horreurs du passé, mais elles sont là puis on n'est pas pour commencer à dire, on détruit ça.

985

990

Mais le côté, du côté de la Ville, pensez à ça dans votre plan de conservation puis allez chercher les informations, parce qu'on ne les a pas de la Ville puis on ne les a pas du port. Et ça, je pense que c'est une préoccupation aussi du Conseil de quartier, des hôteliers, de tout ça, parce que ça va briser, encore une fois, l'aspect physique du Vieux-Québec.

995

LA PRÉSIDENTE :

1000 J'aurais juste une petite précision à vous apporter. Tous les pouvoirs ne sont pas délégués
à la Ville de Québec en ce qui concerne, vous savez, la construction de nouveaux bâtiments,
l'agrandissement, le ministère va continuer à voir les projets.

M. RAYMOND TAILLEFER :

1005 Sauf que, Madame, pour baser sur ce qu'on a expliqué puis ce qu'on vit, puis on n'est pas
les seuls à témoigner, quand on voit des choses comme ce qui se passe avec l'Hôtel du Capitole,
bon, le projet Diamant, Robert LePage, tout le monde était à genou, tout ça – oui, ça prend un
théâtre.

1010 Les Gros Becs, ici à côté, quand vous sortez, là, le schéma qui nous a été présenté dans
les journaux, ils vont rajouter deux étages, l'équivalent de deux étages de la partie noire,
probablement pour, vous savez, le haut de scène, et cetera. Bien, regardez autour. Ici, on a un
édifice qui est de l'autre bord de la rue, O.K., ce n'est pas du 13 mètres, mais, je veux dire, là, on
1015 va arriver avec, boom! On rajoute deux. Toujours, il y a toujours deux étages, trois étages de trop
et ça, c'est la Ville qui s'organise pour faire passer ça. C'est ça que je voulais vous dire, Madame.

M. MICHEL MASSE :

1020 Parce que juste peut-être pour revenir sur ce que vous mentionnez, vous avez...

LA PRÉSIDENTE :

Il faut conclure.

1025

M. MICHEL MASSE :

1030 ... vous avez certains pouvoirs. À ce moment-là, on se pose la question, comment ça se fait
que justement l'agrandissement de l'Hôtel le Capitole peut s'intégrer – quand on regarde juste ce
qui est écrit dans le plan de conservation et qu'on applique ça à cet hôtel-là, ça ne marche pas.
On l'a vu tout à l'heure, là. Quand on va sur la rue d'Auteuil, avant, on avait une percée visuelle
sur les Laurentides et maintenant, la seule percée que l'on voit, c'est ce grand édifice-là qui n'est
pas encore fini de construire.

1035 Donc il y a quelque chose qui... puis c'est neuf, ça, là. Si ça fait partie de votre cour, bien, il
y a eu un problème en quelque part, donc, c'est ça qu'on veut relever.

1040 Juste pour finir, par rapport au tourisme de masse qu'on a mentionné tantôt, donc c'est
exagère, puis que ça n'a pas de bon sens, qu'il n'y a pas tant de monde que ça. Le maire l'a dit
lui-même : ah, regarde, il n'y a pas tant de monde que ça, les commerces ne se plaignent pas. Ça
fait que si les commerces ne se plaignent pas, tout va bien. Mais les citoyens, eux, on a de la
difficulté à vivre avec 15 000 touristes qui débarquent tout d'un coup, une fin de semaine, c'est
1045 beaucoup de monde en même temps dans la ville.

Avant d'arriver à des limites, des problèmes comme Venise ou Barcelone, je pense qu'il est
temps de faire une réflexion sur cette problématique-là et que le plan de conservation devrait en
tenir compte, parce que c'est une nouvelle réalité qui est nouvelle.

1050 **LA PRÉSIDENTE :**

C'est noté.

1055 **M. MICHEL MASSÉ :**

Merci.

1060 **M. YVAN BLOUIN**

Mme ANN MUNDY :

1065 Alors, j'inviterais Monsieur Marc Chamberland. Je pense qu'il est absent, mais on
l'appellera plus tard. Alors, j'inviterais Monsieur Georges Blouin. Alors, est-ce que Monsieur
François Marchand serait prêt? Ah, il est là!

LA PRÉSIDENTE :

1070 On s'excuse.

Mme ANN MUNDY :

1075 Monsieur Marchand on s'excuse. On ne vous avait pas vu. Pardonnez-nous.

M. YVAN BLOUIN :

1080 Alors, bonsoir. Moi, c'est Yvan Blouin, je suis associé avec Georges Blouin, alors je suis architecte, nous sommes un bureau d'architectes et nous sommes des promoteurs immobiliers dans le condominium, dans les édifices locatifs et nous sommes très actifs au centre-ville de Québec.

1085 Mon intervention ici, ce soir, porte sur un sujet qui est parallèle à votre plan de conservation, c'est que dans la ville de Québec, nous avons le Vieux-Québec et la muraille, mais nous avons aussi le périmètre du Vieux-Québec, endroit aussi où vous avez juridiction – on parle du ministère de la Culture –, et parler de la conservation des bâtiments, parler de leur préservation, l'intégration, l'agrandissement, tout ça, ça se traduit toujours par cette architecture-là. Ça se traduit par des constructions, et si on parle de constructions, bien, il faut éventuellement les réparer, les entretenir, les agrandir ou en démolir des parties, parce que c'est une oeuvre bâtie.

1090 Alors, votre projet, il est bien, mais ce que je veux soulever, c'est qu'on se rend compte avec le temps, puis dans notre expérience aussi, que quand on veut réaliser des bâtiments au centre-ville de Québec, périmètre du Vieux-Québec, on a une Ville de Québec avec son service d'urbanisme qui nous demande des choses, comme architectes, comme promoteurs, de réaliser une architecture avec telle vision, tel genre de matériaux, puis à côté, on a le ministère de la Culture où on dépose le même projet. Puis, non, nous on a une autre vision. On veut faire du mimétisme, on ne veut pas que ça soit de même, on voudrait protéger ceci, toutes sortes de commentaires qui sont aussi valables de l'un et de l'autre, au niveau de la Ville comme au niveau du ministère de la Culture, mais ce qui est important, au lieu de penser à faire un plan de conservation, moi, je dirais, il serait primordial de penser aussi à établir des règles du jeu très simples, compréhensibles puis savoir, là, c'est qui qui donne les ordres pour en arriver à avoir des projets qui sont acceptables et construisibles.

1105 Des délais de plusieurs années, de se renvoyer la balle – la Culture veut ça, la Ville veut ça – puis les gens ne se parlent pas. Puis c'est parce qu'on a des dossiers qui sont exactement comme ça.

1110 Alors, quelle est votre intention sur ce sujet-là de bien clarifier la situation, rendre les choses simples puis savoir qui fait quoi, qui contrôle quoi puis à qui on dépose pour arriver avec des réponses puis des solutions aux problèmes... pas aux problèmes, mais aux projets qu'on dépose pour réaliser? Quand on veut réaliser un projet, on a une idée, on a les fonds, on a les clients, ce n'est pas vrai que c'est trois ans après qu'on va avoir le permis pour ce qu'on a commencé trois ans avant. Les marchés changent beaucoup.

1115

Donc, quel est votre plan à vous, quelles sont vos intentions à vous pour en arriver à une politique claire dans le cadre de projets qui sont aussi bien régis par la Commission d'urbanisme que par le ministère de la Culture? C'est ma question.

1120

LA PRÉSIDENTE :

C'était votre intervention?

1125

M. YVAN BLOUIN :

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

1130

Excellent. Alors, justement, pour peut-être relancer sur le fameux plan de conservation, est-ce que vous avez eu le temps de le consulter?

M. YVAN BLOUIN :

1135

Pas totalement, non. Malheureusement.

LA PRÉSIDENTE :

1140

Non, c'est ça, exactement. Parce qu'il y a une série d'orientations, de 153 à 174, pour vous dire, il y en a quand même pas mal, qui concerne justement les nouvelles constructions et, justement, j'avais l'impression que c'était peut-être votre fils qui allait venir. Est-ce que j'ai bien compris, c'est votre fils, Georges Blouin?

M. YVAN BLOUIN :

1145

Oui. Oui, oui.

LA PRÉSIDENTE :

1150

Oui, c'est ça. J'ai compris qu'il était architecte, mais je me suis dit qu'il a peut-être lu les orientations sur les nouvelles constructions, alors, c'est pour ça que je me demandais si c'était des orientations qui vous permettaient, vous, d'entreprendre un projet avec une vision claire, puisque ce sont des orientations très précises en ce qui concerne les nouvelles constructions. Mais là, je comprends que vous n'avez peut-être pas eu l'occasion de le consulter.

1155

M. YVAN BLOUIN :

1160 Est-ce que vous avez fait une différence entre ce qui est à l'intérieur des murs du Vieux-Québec puis ce qui est au périmètre immédiat?

LA PRÉSIDENTE :

1165 Non, c'est pour l'ensemble du Vieux-Québec.

M. YVAN BLOUIN :

Pour l'ensemble du Vieux-Québec, incluant le périmètre?

1170 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, oui.

M. YVAN BLOUIN :

1175 Parfait.

LA PRÉSIDENTE :

1180 Donc, à consulter, autrement dit.

M. YVAN BLOUIN :

1185 Je m'excuse, parce que je n'ai pas lu tout ce bout-là.

LA PRÉSIDENTE :

1190 Bien sûr, bien sûr, et on prend bonne note de votre commentaire. Est-ce que mes collègues ont des commentaires? Donc, on vous remercie infiniment.

M. YVAN BLOUIN :

1195 Merci.

M. FRANÇOIS MARCHAND

Mme ANN MUNDY :

1200

Alors Monsieur Marchand?

M. FRANÇOIS MARCHAND :

1205

Bonsoir, tout le monde. Alors, Madame la présidente, Mesdames, Monsieur, alors mon nom est François Marchand, je suis avocat en droit municipal et intéressé au Vieux-Québec depuis de nombreuses années.

1210

Bien, je vais partir mon résumé d'exposé par un certain nombre de constats. D'abord, la diminution de la fonction résidentielle qui est une problématique qui ne date pas d'hier, mais simplement pour dire qu'entre 2006 et 2016, la population du Vieux-Québec a perdu au-delà de 500 citoyens, passant de 5 278 à 4 689; c'est 10 % de la population résidentielle du Vieux-Québec, c'est énorme. C'est énorme et c'est aussi dramatique. Puis il faut comprendre aussi que beaucoup de ces résidents-là, il y a beaucoup de résidents à temps partiel, très peu d'enfants, et voilà. Alors, c'est une perte très importante.

1215

1220

Deuxième constat, c'est le développement exponentiel du tourisme de masse. Depuis 1985, le tourisme a été multiplié par quatre dans le Vieux-Québec et pour la seule année 2018, il y a eu 200 000 croisiéristes qui ont améri ou qui ont atterri à Québec entre les mois d'août et octobre, et les plans de la Ville de Québec et du port de Québec font qu'on veut doubler avec la construction d'un nouveau terminal. On veut faire passer, certaines personnes ont dit 500 000 croisiéristes, moi, j'ai 400 000, mais ça, c'est sans compter le tourisme non maritime qui, lui, augmente de 10 à 15 % par année.

1225

Puis il faut comprendre que dans les années 70, le tourisme était concentré dans le Vieux-Québec intramuros; est arrivé le développement de la Grande-Allée, j'étais là à l'époque, et le tourisme s'est étendu sur la Grande-Allée, donc on a pu absorber une partie de ce tourisme-là.

1230

Dans les années 80, avec Québec 84, rénovation de la Place Royale, développement de la rue du Petit Champlain, bien, évidemment, le tourisme s'est répandu, si on veut, et on a pu absorber quand même, répartir de façon plus équitable, le tourisme.

1235

Ce qui arrive actuellement, c'est que la tarte touristique ne peut plus s'agrandir – elle ne s'agrandit pas – et que le tourisme augmente de façon exponentielle et que la population diminue. Ce qui fait en sorte que le site du patrimoine mondial se détériore actuellement et à grande vitesse. Le produit est rendu moins intéressant, autant pour les touristes, évidemment, il y a

plusieurs qui sont venus témoigner de la vie difficile d'un résident l'été, qui a de la difficulté à rentrer chez lui, sans compter la difficulté d'avoir des services de proximité.

1240 Et s'ajoute à ça, la détérioration de certains sites, j'en parle dans mon mémoire. Les nouvelles casernes, il ne se passe rien, c'est un site patrimonial qui a une immense valeur, mais qui est désert; les voûtes Jean-Talon, l'Îlot du Palais – c'était le projet de madame Boucher, vous vous rappelez? – encore là, qui a une valeur historique exceptionnelle, mais là. c'est un lieu désert, mal fréquenté, mal éclairé.

1245 Vous avez avec ça le déménagement du marché du Vieux-Port, monsieur Rousseau, notre conseiller municipal qualifiait ce déménagement d'erreur historique, ce avec quoi je suis entièrement d'accord. Alors, bref, vous avez toute une zone du Vieux-Québec – Basse-Ville qui continue de se détériorer, et sans compter le déménagement de l'Hôtel-Dieu qui arrivera dans les
1250 prochaines années.

Alors, tout ça a des conséquences dramatiques et ce qui fait en sorte que les critères pour lesquels le Vieux-Québec a été admis au patrimoine mondial ne sont pas actuellement respectés. Et la situation ne va pas en s'améliorant.

1255 Alors, moi, j'attends de vous que vous sortiez peut-être un peu de votre zone de confort et de votre mandat strict qui est de consulter la ministre, et je voudrais que vous avisiez la ministre que ça ne va pas très bien puis qu'il y a une situation d'urgence.

1260 Je souhaiterais également qu'on évite des solutions du genre « créer des comités de concertation, des nouveaux paliers, de nouveaux plans ». On a des valises de plans d'aménagement et tous ces plans-là contiennent à peu près tous, et ce n'est pas juste dans le Vieux-Québec – parce que moi, par ma formation d'avocat en droit municipal, j'ai l'occasion de lire tout ça – et tous ces documents-là contiennent : « Valoriser la fonction résidentielle, attirer des
1265 jeunes familles avec enfants ». Ça, on trouve ça partout, partout, partout. Alors, le temps est à l'action et il faudrait peut-être que des projets qui n'en finissent plus de finir puissent aboutir un jour.

Et j'ajouterais à ça, la Côte d'Abraham. Tout ce que je vous dis là, c'est documenté. J'ai des
1270 références d'articles de journaux qui datent de 2010, 2004, qui disent exactement ce que je vous dis ce soir, donc c'est un petit peu une redite ou un concentré. Voilà.

Alors, toute la dévitalisation, si vous partez de la Pointe-à-Carcy jusqu'à la gare du Palais, c'est assez dramatique. Le bassin Louise, depuis Québec 84, on a des plans d'aménagement qui s'ajoutent à d'autres plans d'aménagement, sans compter ceux du Vieux-Port, mais encore là, il
1275 ne se passe strictement rien.

1280 Alors, à mon avis, et je donnais l'exemple à madame de Montréal, là, je suis allé récemment dans le Vieux-Montréal et je m'aperçois qu'autour du Vieux-Montréal et dans le Vieux-Montréal, il y a énormément de constructions résidentielles et à ma grande surprise, en allant visiter des amis, je me suis aperçu qu'on pouvait trouver à peu près tout : épicerie, croissant, quincaillerie, dans le Vieux-Montréal ou à proximité. Donc, le Vieux-Québec est enlisé, est coincé entre les autoroutes, le fleuve et, encore une fois, l'avenir du Vieux-Québec passe par un plan d'action. Pas un plan d'action, des actions dans le Québec Basse-Ville.

1285 Alors, moi, j'ai lu, évidemment, toute votre proposition de plan. Ce que j'aurais à dire, et c'est à mon avis, il ne s'agit pas encore une fois d'ajouter des structures. Ce que je souhaiterais – comme avocat, je fais affaire parfois à la Ville de Québec et quand il faut faire deux demandes, une aux Affaires culturelles et une à la Ville de Québec –, il me semble que ça serait logique que la Commission d'urbanisme, que sur la Commission devrait siéger un représentant des Affaires culturelles, et avec ces critères. Puis, en fait, la Commission d'urbanisme et les Affaires culturelles ont le même objectif, c'est-à-dire protéger le Vieux-Québec et mettre en valeur son architecture.

1295 La mécanique actuelle, elle n'est pas si mauvaise que ça. Le zonage, évidemment, ça reste l'apanage du Conseil municipal et ça, on n'y changera rien, ça fait l'objet de débat, et je pense qu'il appartient encore au Conseil municipal, avec un processus de consultation honnête et adéquat, de définir des critères de marge de recul, de hauteur et d'usage. Et la Commission d'urbanisme, et là je veux être bien clair, je ne fais pas l'éloge de l'administration municipale ni du maire, mais la Commission d'urbanisme, je pense que c'est le moins pire des mécanismes, parce que c'est quand même des gens compétents qui... et vous regardez le travail, si vous comparez le Vieux-Québec il y a 50 ans puis aujourd'hui, il faut admettre que la qualité de l'architecture s'est quand même améliorée.

1305 Ce n'est pas facile parce qu'on a toutes sortes d'architectures, toutes sortes d'époques; est-ce qu'on intègre le modernisme, est-ce qu'on protège? Mais la mécanique, elle n'est pas si mauvaise que ça, c'est ce qu'on appelle une discrétion encadrée. On se donne des critères puis on les respecte et il arrive inévitablement des cas qui sont difficiles, qui sont embêtants, qui sont contestables, mais, encore une fois, je pense qu'il s'agit là de la meilleure mécanique, qui pourrait encore être améliorée, encore une fois, si on simplifiait le processus. Et là-dessus, les Affaires culturelles ont quand même des pouvoirs d'intervention en cas de désaccord, puis on a vu la ministre intervenir récemment sur des projets de démolition.

1315 On sait que le milieu municipal n'est pas toujours sensible au patrimoine, malheureusement, mais la ministre, le ministère a des pouvoirs d'intervention, alors moi je vous invite à recommander à la ministre de faire preuve de fermeté dans des cas incroyables – on en a vu à Chambly, on en a vu dans plusieurs municipalités, on en a vu à Sainte-Marie-de-Bauce, des projets de démolition par des promoteurs –, alors, encore une fois, je pense que les pouvoirs sont

là, il s'agit de les exercer, et ils vous appartient d'encourager, d'inciter la ministre à intervenir dans des cas extrêmes. Et on ne sera jamais tous d'accord – je voyais les projets Capitole, Saint-Louis-de-Gonzague –, on ne sera jamais tous d'accord, mais encore une fois, c'est la mécanique de consultation et je pense que c'est la moins pire des mécaniques.

1320

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que je peux vous inviter à conclure dans deux minutes?

1325

M. FRANÇOIS MARCHAND :

Certainement. Bien, je pense avoir dit tout ce que j'avais à dire. Je suis sorti un petit peu de ma zone de confort. Moi, pour répartir le tourisme, encore une fois, c'est le développement du Vieux-Québec – Basse-Ville, moi, j'ai un projet qui me tient à coeur et à corps. On a refait, en 85, la porte Prescott dans la côte de la montagne, qui est un projet extraordinaire, qui a permis l'accès au parc Montmorency.

1330

Moi, je souhaiterais, comme projet, puis j'en parle à qui veut m'entendre, qu'on refasse un jour la porte de la côte du Palais. C'est un projet extraordinaire qui ferait en sorte qu'on pourrait faire le tour du Vieux-Québec à pied, par les fortifications, en passant par les nouvelles casernes, si elles finissent par être rénovées, la redoute Dauphine, la porte Saint-Jean, la porte Kent, la porte Saint-Louis, on continue par la Citadelle, on fait le tour par la rue des Remparts, on rejoint le Château et la rue des Remparts. Alors, c'est un projet extraordinaire qui permettrait de faire ressortir toutes les fortifications du Vieux-Québec et, encore une fois, de permettre aux touristes de ne pas se concentrer uniquement sur la rue du Petit Champlain puis autour du Château Frontenac, mais de faire un peu d'exercice, à pied en plus. Alors, moi je pense que c'est un projet qui est gagnant.

1335

1340

Alors, je vous invite à simplifier les procédures, imposer vos critères à la Ville de Québec, intervenir en cas de dépassement et, encore une fois, il faut protéger la fonction résidentielle, mieux la répartir, construire autour, il y a plein de bonnes idées dans le Vieux-Québec et je vous invite à les mettre de l'avant. Je vous remercie.

1345

LA PRÉSIDENTE :

Merci, Monsieur Marchand. Alors, vous pourrez applaudir à la fin, après la discussion. Vous avez des fans.

1350

1355

M. FRANÇOIS MARCHAND :

Ah, j'en ai au moins un.

1360

LA PRÉSIDENTE :

Alors donc, justement, vous nous dites, on a beaucoup de plans d'action...

1365

M. FRANÇOIS MARCHAND :

Ah, énormément.

LA PRÉSIDENTE :

1370

... et vous avez un rêve que vous nous avez partagé, effectivement, mais au-delà de ce rêve, est-ce qu'il y a une action prioritaire que vous avez en tête et qui devrait être faite le plus rapidement possible?

1375

M. FRANÇOIS MARCHAND :

Bien moi, je pense qu'il faudrait lever un drapeau rouge, pas nécessairement un gilet jaune, mais sur des projets qui n'en finissent pas d'aboutir, pour dire : un instant, il faut que ça bouge. Il faut que ça bouge. Et c'est vrai que les compétences sont réparties entre la Ville, le gouvernement fédéral, les Affaires culturelles et les propriétaires privés, mais ça doit bouger et rien ne bouge, actuellement, et le territoire se dégrade actuellement. Alors, c'est la combinaison de : diminution de population, expansion du tourisme de masse et détérioration, tout ça fait en somme que le portait n'est pas rose.

1380

1385

Donc, moi, je pense que vous avez mandat de dénoncer, de faire un portrait – et ce que je crains c'est que votre plan, aussi bien soit-il, on a l'illusion que ça va bien dans le Vieux-Québec, parce qu'à chaque semaine on a une revue touristique qui parle de Québec comme « *the best in the world* », tout ça, et ça, c'est trompeur. C'est trompeur. Alors, à la Ville de Québec, on a un service de communication extraordinaire, mais sur le plan de l'action, ça, on peut repasser.

1390

Alors, c'est trompeur, actuellement. C'est trompeur et tout le monde se laisse bercer par ces belles images qu'on voit de Québec. Mais parlez-leur aux touristes d'été, j'en ai rencontré cet hiver qui ne viennent plus l'été parce que la qualité du produit se détériore.

1395

LA PRÉSIDENTE :

L'expérience.

1400

M. FRANÇOIS MARCHAND :

Se détériore, puis la qualité, pas seulement de la bouffe dans les restaurants, mais la qualité des... quand les gens se massent devant les mêmes édifices, c'est une altération et tout le Vieux-Québec perd son âme. C'est ça qui est le drame. Son âme et tout ça foutent le camp. Voilà. Un petit coup de barre. Alors, je vous invite à être plus que vigilants, mais faites une sortie spectaculaire. Moi, j'apprécierais ça de votre part. C'est ce que j'attends.

1405

LA PRÉSIDENTE :

C'est ce que vous venez de faire. On vous remercie.

1410

M. FRANÇOIS MARCHAND :

Voilà. Merci, bonne soirée. J'ajouterais que j'ai demandé le... juste un commentaire supplémentaire. Parcs Canada doit produire à chaque année un rapport sur l'état des lieux du site patrimonial, j'ai demandé accès à ce document qui est acheminé à la Ville de Québec et on m'a refusé le document. Je suis actuellement devant la Commission d'accès à l'information. Il y a des avertissements de Parcs Canada qui est responsable du Vieux-Québec vis-à-vis de l'UNESCO, qui sont donnés à la Ville de Québec, mais on n'a même pas accès à ces documents-là. Alors, ça, je trouve ça déplorable. Merci.

1415

1420

Mme JULIE DRAPEAU

1425

Mme ANN MUNDY :

Alors, j'inviterais Madame Julie Drapeau.

1430

Mme JULIE DRAPEAU :

Bonjour. Moi, c'est Julie Drapeau. Je n'ai pas eu le temps de préparer beaucoup de choses étant donné que j'ai un petit problème de santé et de planning, mais je me demandais surtout pour la redirection des locaux, comme Lauberivière, puis tout ça, est-ce que ça va être changé? Parce que ce n'était pas très clair dans les développements, parce que souvent il y a beaucoup,

1435

1440 parce que... excusez, je suis un peu stressée. Mais c'est ça, c'est parce que souvent, on voit comme des travaux qui entraînent beaucoup d'inflation de loyers, puis ils disent : il n'y a pas de loyer, il n'y a pas de place, mais en fait, il y en a plein partout à louer, mais qui sont tous à des prix exorbitants, ce qui fait qu'on se demande si la venue de nouveaux travaux allait réaugmenter encore un peu les loyers puis le problème de placer les gens qui sont déjà là, mais qui ne peuvent pas fournir non plus. C'était la question.

1445 **LA PRÉSIDENTE :**

Donc, l'accessibilité au logement pour les gens qui ont moins de moyens, effectivement, vu la hausse des coûts liée probablement aux coûts de restauration, c'est ça?

1450 **Mme JULIE DRAPEAU :**

Oui, c'est ça, exactement.

LA PRÉSIDENTE :

1455 Écoutez, on prend très bonne note de votre préoccupation, on vous en remercie. Est-ce que vous avez un autre élément que vous vouliez nous partager?

Mme JULIE DRAPEAU :

1460 Bien non, en gros, ça ressemble pas mal à ça. C'était mon plus gros questionnement puis ma plus grosse interrogation.

LA PRÉSIDENTE :

1465 On en prend très bonne note.

Mme JULIE DRAPEAU :

O.K.

1470 **LA PRÉSIDENTE :**

On vous remercie.

1475

Mme JULIE DRAPEAU :

O.K. Mais il n'y a pas de réponse à ça?

1480

LA PRÉSIDENTE :

Non, il n'y a pas de réponse, parce qu'effectivement, on n'est pas tellement ici pour prendre des réponses comme pour écouter vos questions et les partager ensuite à la ministre.

1485

Mme JULIE DRAPEAU :

O.K.

1490

LA PRÉSIDENTE :

On vous remercie.

Mme ANN MUNDY :

1495

Alors, j'inviterais Monsieur Daniel Simoneau.

1500

M. DANIEL SIMONEAU

M. DANIEL SIMONEAU :

1505

Mesdames, Monsieur, bonsoir. Alors, cinq minutes ce n'est pas très long, alors je vais vous lire mes... en fait, j'ai trois commentaires à faire sur votre projet et puis je vais vous les lire pour éviter les apartés, les parenthèses et puis ça va me permettre d'être plus concis dans mon affaire.

1510

Alors, premier commentaire. Même s'il n'est pas tout à fait dans mon champ d'expertise, mon premier commentaire concerne la préservation architecturale. Au chapitre « Comment préserver » du plan de conservation, je note l'absence totale de référence à cette pratique maintenant de plus en plus fréquente que l'on appelle le façadisme.

1515

Or, il s'agit là d'une pratique qui ne fait pas l'unanimité et qui donne lieu à des débats, pas seulement ici, mais partout dans le monde. Et il me semble que le Conseil du patrimoine, ou le ministère – j'ai compris que c'était le ministère – dans son plan de conservation devrait se

positionner face à ce phénomène qui nous touche déjà, soit en se déclarant pour ou contre ou, à tout le moins, en émettant des balises dans le recours de cette pratique.

1520 Mes deux prochains commentaires concernent l'archéologie, parce que c'est ça mon domaine. En premier lieu, je note que l'on souligne que le site de l'Habitation Champlain, en plus d'être protégé par sa localisation à l'intérieur des limites du site patrimonial du Vieux-Québec, jouit d'un statut de protection supplémentaire puisqu'il est classé en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel*. On précise qu'il doit se privilèger au fait qu'il recèle des vestiges tangibles de la fondation de Québec, donc de la naissance de la Nouvelle-France – c'est à la page 104. C'est très bien, car
1525 il est évident que nous sommes là en présence d'un site d'une grande valeur, d'un site fondateur, d'un lieu qui a reçu des installations dès l'arrivée de Champlain, en 1608, et qui doit être absolument protégé. C'est un site sacré. Il y a des pays pour qui des sites comme ceux-là sont sacrés.

1530 Je m'étonne toutefois que le plan de conservation ne prévoie pas favoriser l'octroi d'un statut similaire à d'autres sites de grande importance, à commencer par un autre site fondateur, soit celui de la maison Hébert-Couillard, dans la grande cour du Séminaire de Québec. Ce site recèle les témoins tangibles de la première maison privée construite vers 1618, c'est celle de Louis Hébert, dont la construction marque clairement le passage de Québec, du statut de
1535 comptoir de traite à celui de véritable colonie, ce qui a donné lieu, de fait, à la naissance de la Nouvelle-France. D'autres lieux de première importance, peu nombreux du reste – il n'y en a pas des milliers, là, on s'entend, malgré qu'on peut considérer que dans le Vieux-Québec, il y en a vraiment beaucoup, si on se compare – mériteraient aussi d'être protégés en vertu d'un statut similaire. Le site de l'Îlot des Palais en est un exemple.

1540 Il me semble que le plan de conservation devrait préciser qu'il entend identifier et favoriser l'octroi du statut de site classé à d'autres sites de très grande valeur localisés dans les limites du site patrimonial, car présentement, ces sites demeurent très vulnérables.

1545 Enfin, en ce qui concerne la préservation des sites archéologiques, je note que l'on fait assez bien le tour en se préoccupant, par exemple, de considérer les potentiels archéologiques connus ou suspectés pour un site donné dans l'évaluation d'un projet ou, encore, en favorisant la réalisation et l'intervention archéologique préalable à d'éventuels travaux.

1550 Cette approche oublie toutefois de considérer un autre type de sites, non moins importants, soit ceux ayant déjà fait l'objet d'une intervention archéologique étendue et qui, de ce fait, ne présente plus désormais de potentiel en soi. Or, parfois, des vestiges mis au jour lors de ces interventions présentaient des valeurs archéologiques très importantes et, conséquemment, ont été alors été conservés in situ.

1555

1560 De plus, ces sites correspondent souvent à des assiettes de rues, comme dans le cas des ouvrages avancés devant la porte Saint-Louis, ce qui les rend plus vulnérables encore. Je crois que le Conseil devrait se préoccuper aussi d'assurer la protection de ces vestiges, d'abord en identifiant textuellement ce type de site dans son plan de conservation, puis en suggérant des processus propres à assurer leur pérennité. Je vous remercie de votre attention.

LA PRÉSIDENTE :

1565 Un grand merci, Monsieur Simoneau. Est-ce que René, je crois que ça t'intéressait de te lancer?

M. RENÉ BOUCHARD :

1570 Oui, avec plaisir. D'abord, je tiens à saluer monsieur Simoneau, c'est un archéologue émérite de la ville de Québec. Avec William Moss et quelques collègues, ils ont donné à la ville une notoriété, une exemplarité et une efficacité assez terribles en termes de protection du patrimoine archéologique – tout à votre honneur –, et je tiens à saluer ça, parce que franchement, ça a été, dans ma propre carrière professionnelle, un plaisir de travailler avec les archéologues de la ville de Québec et j'en garde un excellent souvenir. C'est pour moi une référence et je n'hésite pas à vous citer, vous, nommément, bien sûr. On vous doit quand même des synthèses assez remarquables sur l'Îlot des Palais que vous avez nommé, sur l'Îlot Hunt – je ne dirais pas que je lisais ça tous les soirs comme des *thrillers*, mais j'avoue que j'ai quand même bien consulté ces documents-là et ce sont des documents de haute valeur.

1580 Écoutez, moi, à vous écouter spontanément, la seule chose que je peux vous dire c'est que je ne peux pas m'empêcher de souscrire à ces observations-là et je pense que, comme la présidente le signalait tantôt, tout ce qui est bien articulé, qui va dans le sens des valeurs patrimoniales ne peut que recevoir une oreille attentive de la part du ministère, et je pense que c'est avec plaisir que vos suggestions vont être acheminées à qui de droit. Mais je n'hésiterais pas quand même, comme simple citoyen, à les suggérer directement au registraire des biens culturels, parce que vous avez tout à fait raison, il y a tellement peu de sites fondateurs et c'est vrai qu'ils devraient tous avoir un statut de site sacré quelque part.

1590 Je vous remercie beaucoup d'avoir attiré notre attention sur ces bijoux, quelque part.

M. DANIEL SIMONEAU :

1595 J'ajouterais une chose, c'est que ces sites-là sont protégés en vertu de leur localisation à l'intérieur des limites du site patrimonial, sauf que le site patrimonial ne présente pas des potentiels ou de l'importance partout. Il y a bien des endroits qui ont été détruits, il y a bien des

1600 endroits qui n'en présentent tout simplement pas, ce qui fait que c'est une protection qui est, somme toute, théorique. Par pure ignorance, on peut facilement arriver avec une pèlerine un bon matin, sans avoir demandé de permis ou d'avis à personne, donner deux coups de pelle et puis c'est fini, la maison Hébert est disparue. C'est comme ça.

Alors que si un tel site est classé, je pense que là, dans l'esprit des gens, des propriétaires, parce qu'on parle dans certains cas de sites privés, ils ne peuvent pas l'ignorer, ils ne peuvent pas l'oublier. Des fois, on oublie. On ne sait pas pourquoi.

1605 Alors là, les choses sont claires, sont précises et puis il n'y a pas d'ambiguïté. Puis ça, ça vaut pour l'Îlot des Palais. L'Îlot des Palais, c'est un super grand terrain qui ne sert comme presque à rien, comme le disait monsieur Marchand. Un bon matin, le mal pourrait être fait. Ça ne prend pas grand-chose. Même chose pour les sites, les vestiges qui sont conservés in situ, on peut facilement les oublier. D'ailleurs, il n'y a pas véritablement de... voyons, je cherche le mot, de liste, si on veut, de ces sites-là, qui pourrait faire en sorte que les décisions soient prises avec une façon éclairée.

1610 Alors, je pense que votre Conseil devrait suggérer de mettre en place ce genre d'outils qui nous apparaissent essentiels pour la protection du Vieux-Québec.

1615 **Mme CLAUDINE DEOM :**

1620 Merci beaucoup pour votre éclairage, Monsieur Simoneau, c'est très, très, très utile. Une question, justement, juste pour préciser. Est-ce qu'il y a des outils qui témoignent d'une coordination, c'est un des termes de cette consultation, entre la Ville et le ministère, pour identifier justement ces sites dont vous parliez dans votre troisième commentaire?

M. DANIEL SIMONEAU :

1625 Bien, il y a SIGMA, vous en parlez dans votre document, il y a SIGMA qui fait beaucoup de choses, mais qui ne fait pas systématiquement, par exemple, le registre des vestiges qui sont conservés in situ. SIGMA permet d'estimer le potentiel d'un lieu, d'un terrain, partout sur le territoire de la ville de Québec, mais aussi évidemment dans le Vieux-Québec, dans l'éventualité de travaux, donc suite à une demande de permis. Ce n'est pas infaillible, il faut que ça soit, comme, confirmé, quand ça arrive, mais il y a cet outil-là, puis le ministère l'utilise aussi. Ça a été fait par la Ville de Québec. Bien, en fait, c'est moi qui l'ai fait. Puis ça a été aussi transmis au ministère de la Culture pour qu'on parle des mêmes choses.

1635

Mme CLAUDINE DEOM :

Donc, il y a un mécanisme pour qu'un drapeau se lève avant que la pépinière rentre?

1640 **M. DANIEL SIMONEAU :**

Pour les sites présentant un potentiel archéologique, à la condition qu'il n'y ait pas une échappatoire quelque part, là. Ça peut arriver un oubli, puis ça ne veut pas dire que ça va sortir. Si le site a déjà été travaillé, il ne sera plus marqué « à potentiel fort », sauf si, il y en a quelques-uns quand même qui ont été notés, parce qu'il y avait des vestiges, mais ce n'est pas tous les sites qui ont eu des vestiges conservés qui sont dans SIGMA.

1645

Mme CLAUDINE DEOM :

Nous comprenons que l'outil est perfectible.

1650

M. DANIEL SIMONEAU :

L'outil pourrait, il y aurait facilement possibilité de compléter avec ça. Donc, ce n'est pas vraiment... le problème n'est pas là. C'est une question de volonté puis évidemment de ressources.

1655

Mme CLAUDINE DEOM :

D'accord, merci.

1660

LA PRÉSIDENTE :

Un grand merci.

1665

M. DANIEL SIMONEAU :

Merci beaucoup.

1670

Mme ANN MUNDY :

Alors, je vais rappeler une dernière fois Monsieur Marc Chamberland, juste au cas où il serait arrivé en retard. Alors, monsieur Simoneau c'était notre dernier intervenant.

1675

LA PRÉSIDENTE :

Alors, il nous reste donc à vous remercier tous, bien sûr les participants... Oui?

1680 **INTERVENANT DANS LA SALLE :**

Si vous le permettez, Madame la présidente, j'avais simplement un petit mot. Il y a quelques jours, le metteur en scène et comédien Roland LePage a donné 5 millions de dollars à ce qui va devenir le musée du Séminaire de Québec. Moi, j'habite à New York; à New York, où il y a beaucoup d'argent, si quelqu'un donnait 5 millions de dollars comme ça, il aurait des remerciements publics, cette personne-là serait fêtée pendant un mois, on en parlerait partout. À Québec, il y a eu un article dans le Journal de Québec, ça s'est arrêté là. À ma connaissance, il n'y a pas eu de remerciements à monsieur LePage, ça a été comme ça, pop! On va vous débarrasser de ce chèque-là, merci, bonjour.

1690 Est-ce que je pourrais simplement suggérer que les gens, ici présents, vous demandent d'envoyer un mot de remerciement à monsieur LePage?

LA PRÉSIDENTE :

1695 Alors, excellent. Je pense que tous les citoyens qui sont dans la salle se joignent à nous pour féliciter et remercier monsieur LePage.

Donc, merci de cette intervention, ça clôt admirablement cette séance de consultation.

1700 Soyez assurés que nous allons bien sûr faire part à la ministre de tous vos commentaires et qu'effectivement, lors de la publication du plan, il y aura un rapport de consultation qui suivra, qui sera également publié et vous pouvez, dès vendredi, regarder sur le site Web du Conseil, la rediffusion de cette séance que nous avons eue, si vous désirez approfondir certaines questions ou revoir certains extraits.

1705 J'en profite pour remercier bien sûr les membres du comité d'audition, les experts qui nous accompagnent dans cette démarche et vous tous, chers citoyens, qui avez pris la peine de venir ici écouter ou participer à ces audiences.

1710 Merci et bonne soirée.

AJOURNEMENT

1715 _____

Je, soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle bilingue, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription exacte et fidèle d'un enregistrement numérique, et ce, au meilleur de la qualité dudit enregistrement.

1720



Yolande Teasdale, s.o./o.c.r.